

Le Canada et l'Afrique



● Les cultivateurs de l'Ouest organisent, dès les années 1900, des coopératives «d'éleveurs à grains».

En Colombie-Britannique, tous les pêcheurs peuvent devenir membres d'une coopérative centrale importante, la *Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association*. Cette société exploite des établissements de transformation du poisson à Prince Rupert et à Vancouver. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont aussi des régimes coopératifs de crédit et d'assurance.

Les coopératives de services

Ce groupe comprend des coopératives d'assurance, d'électricité, de logement et des coopératives assurant divers autres services : distribution d'eau et de gaz naturel, transport, entreposage frigorifique, nettoyage des semences. En 1976, les coopératives de services ayant fait un rapport sur leur activité (à l'exclusion des coopératives d'assurance autres que les coopératives d'assurance pour frais médicaux) étaient au nombre de 873 (589.000 membres); leur chiffre d'affaires s'est élevé à 103 millions de dollars et leur actif à 289 millions.

L'assurance

Il existe des sociétés coopératives d'assurance dans toutes les provinces; elles offrent assurances-vie, assurances-automobile, assurances contre les incendies, la grêle et les pertes en général, assurances-cautionnement et assurances pour les frais médicaux. Quelques-unes des petites sociétés mutuelles fonctionnent comme les coopératives, particulièrement en ce qui concerne l'assurance-vie sur la ferme. En raison des dispositions statutaires régissant les sociétés d'assurance-vie canadiennes, il est difficile de maintenir une régie démocra-

tique à l'égard de l'assuré dans une société d'assurance importante même si, au départ, celle-ci se fondait en gros sur le même principe que les coopératives.

En 1976, on trouvait des coopératives d'assurance médicale dans quatre des dix provinces. Au début, elles se bornaient généralement à assumer le remboursement des frais d'hospitalisation, mais elles ont progressivement élargi leur champ d'activités pour offrir également l'assurance médicale-chirurgicale et d'autres services. L'adoption, au cours des années soixante, d'un régime d'assurance médicale par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devait, certes, considérablement restreindre le rôle joué par les coopératives mais celles-ci se sont mises alors à offrir une assurance complémentaire aux régimes gouvernementaux et, dans certains cas, à agir comme agents d'assurances pour le gouvernement.

Au milieu des années soixante-dix, la popularité de ces régimes complémentaires s'est grandement accrue en Colombie-Britannique et en Ontario, une importante coopérative d'assurance médicale existant dans chacune de ces provinces. Celle de la Colombie-Britannique a mis sur pied un régime d'assurance dentaire si populaire qu'environ 20 pour cent de la population de la province bénéficie maintenant d'une forme quelconque de protection dispensée par une assurance-maladie coopérative. En Ontario, le régime de soins médicaux supplémentaires mis sur pied par la coopérative aura valu à celle-ci l'adhésion de 200.000 membres.

L'électrification

En Alberta, l'électrification rurale que les sociétés privées trouvaient trop coûteuse, est généralement financée